



**APPEL DE PROPOSITIONS  
ARTISTES RECHERCHÉS**

**Art public sur mobilier urbain  
Parcours d'ambiance  
Vieux-La Prairie**

**FÉVRIER 2024**

## 1. CONTEXTE

*La Ville de La Prairie lance un appel de propositions pour trouver un ou des artistes afin d'effectuer la transformation de mobilier extérieur dans le Vieux-La Prairie en œuvre d'art public. Que ce soient des bancs de parcs, poubelles ou même le piano public, la Ville de La Prairie souhaite, avec cet appel de propositions, débiter la création de son parcours d'ambiance.*

### 1.1. Objectifs

En lien avec la Politique culturelle de la Ville de La Prairie et son plan d'action, les objectifs poursuivis par ce projet sont :

- Transformation de mobilier urbain, soit des bancs de parc et un piano droit extérieur en œuvre d'art public;
- Dynamiser le secteur du Vieux-La Prairie;
- Développer l'attractivité locale et régionale du Vieux-La Prairie;
- Bonification de l'offre culturelle afin d'en créer un lieu riche en expériences culturelles;
- Réalisation de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

### 1.2. Survol historique

La Prairie a célébré son 350<sup>e</sup> anniversaire en 2017.

Plus de trois siècles d'histoire marqués par la présence des Amérindiens, la guerre, un incendie majeur, des inondations, le développement et de nombreux moments historiques ont forgé sa personnalité propre et ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une ville reconnue et dynamique.

Site patrimonial déclaré de La Prairie

**Le Vieux-La Prairie, déclaré site patrimonial depuis 1975, est considéré comme une aire d'intérêt patrimonial de niveau national.**

Couvrant une superficie de 96 hectares et comprenant notamment l'ancien noyau villageois qui occupe le cinquième de la superficie de ce territoire, le site patrimonial est délimité par le fleuve Saint-Laurent (petit bassin de La Prairie) à l'ouest, la rue Saint-Laurent à l'est, la rivière Saint-Jacques au nord et la rue Longtin au sud.

Le site patrimonial de La Prairie comprend 55 sites archéologiques amérindiens et euroquébécois inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Il est d'autant plus important puisqu'il est le seul endroit de la région métropolitaine où il y a une aussi grande concentration de biens archéologiques. Il compte quelque 330 bâtiments dans son secteur le plus ancien, dont environ 120 édifices anciens, 65 édifices plus récents et 145 dépendances.

La Ville de La Prairie, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que le ministère de la Culture et des Communications, direction Montérégie, ont multiplié les efforts et les investissements dans l'arrondissement historique du Vieux-La Prairie au cours des dernières années. Aussi, grâce à un partenariat avec Hydro-Québec, Bell et Gaz Métro, le paysage urbain a été complètement transformé en raison d'un programme d'enfouissement des fils électriques.

Au cœur de l'histoire du Québec et du Canada, le Vieux-La Prairie fait donc partie du club sélect des 13 aires d'intérêt patrimonial de niveau provincial.

Par cette nomination prestigieuse, le gouvernement du Québec a reconnu la valeur historique de ce secteur, son architecture, son urbanisme et ses paysages.

### 1.3. Identité visuelle

#### Les armoiries



Les origines de La Prairie, sa situation géographique et la vocation héritée de ses fondateurs sont représentées dans ses armoiries où l'on reconnaît :

la tour : elle représente les fortifications, construites par Frontenac vers 1685. Elles ont presque toujours ceinturé la ville;

les épées en croix et la verdure : elles représentent les champs de bataille où se déroulaient les conflits qui ont ponctué l'histoire du territoire;

la pointe de l'écusson : elle évoque sa position stratégique sur les rives du Saint-Laurent;

les germes de blé : ils symbolisent l'activité principalement agricole de ses pionniers;

la phrase *Victor hostium et sui* qui signifie : maître des ennemis et de soi-même, rappelant la détermination des premiers colons.

#### Le logo



De style gothique, les L qui forment le cercle rappellent que La Prairie a plus de trois siècles d'histoire; inversés, ils évoquent des maisons aux lignes modernes et soulignent l'importance des secteurs résidentiels.

Le cercle formé par les « L » fait figure de propulseur comme ceux des bateaux à vapeur qui reliaient autrefois Montréal à La Prairie. Il évoque aussi les roues des locomotives du premier chemin de fer au pays, trait d'union avec Saint-Jean-sur-Richelieu. Le cercle, au centre, suggère l'unité d'une communauté en mouvement.

Les lignes ondulées symbolisent la proximité du fleuve Saint-Laurent, alors que le vert et le bleu du logo représentent l'harmonie avec la nature, le calme, les horizons nouveaux ainsi que le mariage parfait d'eau et de verdure qui caractérise notre ville riveraine.

### L'emblème floral – La lavande bleue



En janvier 2009, La Prairie a choisi cet emblème floral pour s'identifier et se démarquer des autres municipalités du Québec.

Le terme lavande tire ses origines du mot latin lavare qui signifie laver et suggère ainsi l'image d'une ville propre et saine, ce qui correspond aux orientations de la Municipalité. La couleur des fleurs et l'aspect vaporeux de la plante suggèrent le mouvement et la légèreté, rappelant l'eau et les vagues qui sont présentes dans le logo de la Ville.

La lavande est une plante vivace dont la floraison est spectaculaire. Bien adaptée aux conditions climatiques, elle est facile à cultiver et requiert peu d'entretien. Elle s'intègre parfaitement aux préoccupations municipales en matière de développement durable car on lui connaît de nombreux usages.

## 2. CONCOURS

### 2.1 Contexte de création

La Ville souhaite débiter la création d'un parcours d'ambiance dans le Vieux-La Prairie, cette initiative a été mise sur pied pour créer des ponts entre l'art et les citoyens. En favorisant l'embellissement et l'appropriation de l'espace public, ce projet contribue à la vitalité économique du quartier et permet de se positionner comme une artère commerciale dynamique et avant-gardiste. L'œuvre devra, à sa manière, être représentative de la communauté laprairienne passée, actuelle et future. Elle devra faire écho à son dynamisme et à sa vision de l'avenir. L'œuvre doit être intemporelle.

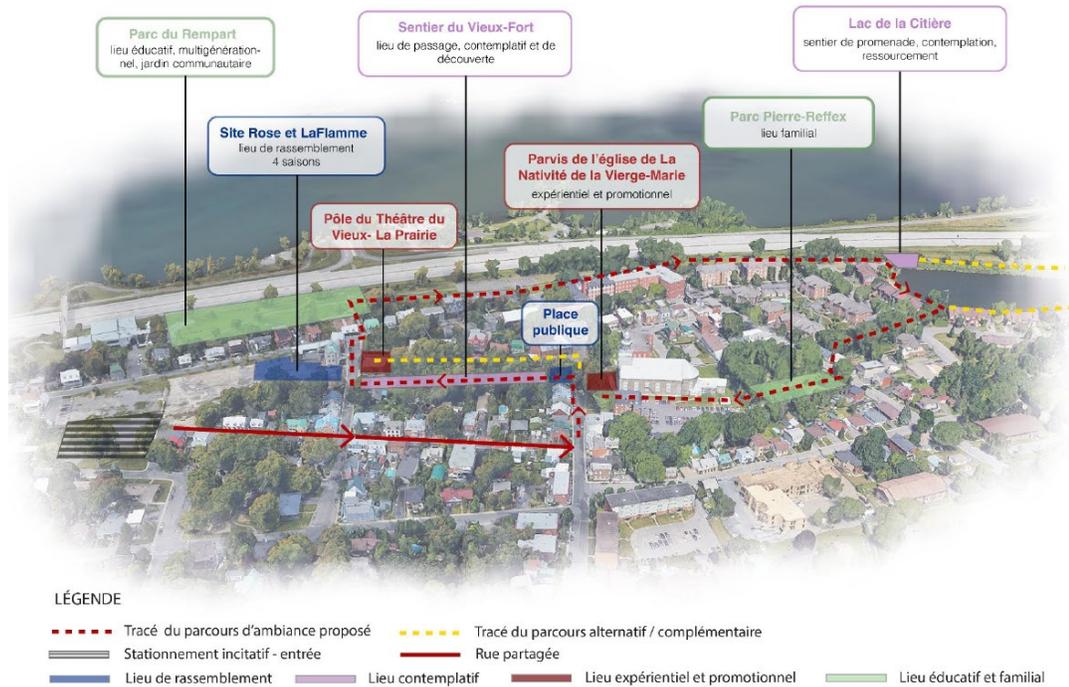
Le projet se réalisera dans un contexte de médiation culturelle pour aider l'appropriation de la population au parcours. Sur un total de 11 bancs de parcs, 2 seront peints dans un contexte de médiation culturelle participative des citoyens (les citoyens seront invités à peindre sur les 2 bancs présélectionnés accompagnés d'un artiste).

Les 9 autres pièces de mobilier seront peintes devant public par les artistes sélectionnés lors de l'appel de propositions.

La réalisation de l'œuvre se fera à l'extérieur, à la Place de la Boulangerie, lors du dimanche des Journées de la culture et le tout aura lieu devant public à l'exception de l'artiste qui peindra le piano public à l'endroit où il sera installé.

## 2.2 Le site

Le mobilier urbain sera sélectionné par la Ville en utilisant des bancs de parc extérieurs déjà existant et avec l'ajout de bancs supplémentaires. Neuf (9) bancs de parc et un (1) piano public droit seront sélectionnés afin de créer un parcours d'ambiance dans le Vieux-La Prairie. Une visite avec les artistes aura lieu au début du mois de septembre afin de leur montrer l'emplacement choisi pour exposer leur œuvre.



## 2.3 Détail du mobilier urbain – Bancs de parc

- Le mobilier est composé d'une structure en métal noir et d'un lattage de plastiques recyclés.
- La structure de métal restera noire, l'œuvre sera peinte sur le lattage seulement.
- La Ville aura préalablement préparé la surface à peindre et fourni tout le matériel nécessaire à la réalisation de l'œuvre peinte (pinceaux, rouleaux, peinture etc.).
- Un total de 11 bancs composera le parcours d'ambiance (9 pour les artistes et 2 pour la médiation culturelle).
- Dimension de la surface à peindre : 72 po de largeur x 26 po de hauteur fois 2 avant et dos du banc (composé de 12 lattes dont 8 de 2 ½ po et 4 de 1 ½ po).



## 2.4 Détail du mobilier urbain – Piano public

- L'œuvre devra recouvrir l'entièreté du piano, seules les touches devront rester d'origine.
- Les dimensions de la boîte du piano, excluant la portion du clavier, est de 43 ½ po de hauteur x 56 ½ po de largeur x 14 ½ po de profondeur.
- Le clavier et le piètement ont une profondeur de 11 po.
- Le banc qui accompagne le piano est également à peindre.



## 2.5 L'œuvre

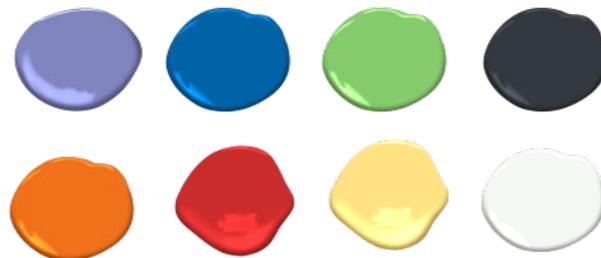
La thématique abordée doit tenir compte du milieu dans lequel elle s'insère. Ne doit pas véhiculer de message commercial, politique, religieux, racial ou sexuel, ni à caractère discriminatoire, haineux, injurieux, agressif, insécurisant, intolérant ou offensant.

L'œuvre peut être une création artistique libre ou un thème choisi par l'artiste qui s'insère dans sa démarche artistique.

L'œuvre devra être signée par l'artiste. Un maximum de 2 % de la superficie de l'œuvre est recommandée pour l'identification de l'artiste.

## 2.6 Critères de création de l'artiste

- L'artiste devra proposer une œuvre respectant une charte de couleurs prédéfinie par la Ville. L'objectif étant de créer un parcours d'ambiance où l'uniformité est présente par les couleurs, mais diversifié par les œuvres des artistes. Voici la charte de création :



*\*L'ajout de blanc dans les couleurs d'origines de la charte sera accepté.*

- Pour les bancs de parc publics, seule la section de lattage sera peinte. Le motif principal devra se retrouver sur la section avant du banc. L'arrière du banc devra également être peint. L'artiste a l'option de poursuivre le motif au dos du banc

ou de le peindre d'une couleur uniforme. Dans la composition de son œuvre, l'artiste devra prendre en considération que la structure de métal restera noire. Les lattes seront retirées de la structure pour faciliter l'exécution de l'œuvre.

- Pour le piano public, la surface entière de bois entière doit être couverte.
- Aucun ajout de matière sera accepté.
- L'artiste doit être présent lors des rencontres et aux dates prévues à l'échéancier. Entre 2 et 4 rencontres seront nécessaires au bon déroulement du projet.

## 2.7 Spécifications

- La Ville prendra en charge la préparation des bancs pour la peinture. Les bancs seront démontés et prêts à la création à l'arrivée de l'artiste.
- La Ville fournira à l'artiste tout le matériel nécessaire à la réalisation de son œuvre (table, peinture, pinceaux, pannes, bâche).
- La Ville offrira un lieu de création commun pour tous les artistes sélectionnés.
- Tout au long de l'exécution sur le site, l'artiste doit laisser le lieu propre. Celui-ci peut réaliser son croquis avant la date prévue en contactant préalablement le responsable du projet.
- L'artiste peut présenter différentes esquisses pour peindre plus d'un banc.

### 2.7.1 Spécification concernant le piano

- Pour le piano public, l'artiste devra prendre en charge la préparation du piano, le matériel de création lui sera fourni.
- Pour l'appel de propositions, seule une esquisse de l'idée de création est demandée. Une fois sélectionné, l'artiste pourra voir en réel le piano pour détailler la composition de son œuvre finale.

## 3. PROTOCOLE D'ENTENTE ET CACHET

Un protocole d'entente, encadrant les modalités de réalisation du projet et le versement de la participation financière, sera élaboré et signé entre la Ville de La Prairie et l'artiste.

Un cachet de 1 500 \$ (avant taxes) par banc sera remis à l'artiste pour l'ensemble de son travail.

Un cachet de 2 500 \$ (avant taxes) pour le piano public sera remis à l'artiste pour l'ensemble de son travail.

## 4. PROCESSUS DE SÉLECTION

### 4.1 Échéancier sommaire

- 22 avril au 22 mai 2024 : appel de candidatures
- 22 mai 2024 : Date limite pour le dépôt des candidatures
- Semaine du 3 juin 2024 : jury – sélection des candidatures
- Semaine du 17 juin 2024 : réponse aux artistes sélectionnés

- Début septembre 2024 : rencontre avec les artistes et visite des lieux
- 29 septembre 2024 (toute la journée) : conception et création de l'œuvre
- 17 octobre 2024 de 17 h à 19 h : inauguration

#### 4.2 Le comité de sélection

La vérification des critères d'admissibilité se fera par le comité de sélection. Les demandes qui ne rencontrent pas l'ensemble des critères seront rejetées. Afin d'avoir la meilleure représentativité possible et les expertises nécessaires au sein du comité de sélection, celui-ci sera composé des personnes suivantes :

- 1 représentant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 1 représentant du Service des travaux publics
- 1 représentant du Service de l'urbanisme
- 1 spécialiste en arts visuels

Le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer un ou plusieurs bancs à un artiste sélectionné. De plus, il en sera de la responsabilité du comité de déterminer l'emplacement final du banc à la suite de sa réalisation.

#### 4.3 Dates limite et modalités d'envoi

La date limite pour déposer sa candidature est le **22 mai 2024 à 16 h 30.**

Les envois par courriel sont privilégiés. Les artistes doivent utiliser l'adresse [expositions@ville.laprairie.qc.ca](mailto:expositions@ville.laprairie.qc.ca) pour faire parvenir leur dossier.

Les documents doivent idéalement être fusionnés en un seul. Si la taille du fichier est supérieure à 10 Mo, une plateforme de transfert de document (ex. WeTransfer) peut être utilisée. Il est cependant de la responsabilité de l'artiste de s'assurer que le dossier est bien reçu.

#### 4.4 Documents requis

Pour soumettre sa candidature, l'artiste doit fournir les documents suivants :

- Préciser si la proposition est pour les bancs ou le piano public;
- Un CV artistique à jour, comprenant au début, les coordonnées complètes de l'artiste;
- Présenter une ou plusieurs propositions d'esquisses, en couleur et de qualité;
- Court texte résumant l'intention de l'esquisse proposée;
- Court texte résumant sa démarche artistique générale;
- Court texte résumant la motivation et l'intérêt de l'artiste pour participer au projet.

#### 4.5 Critères de sélection

Pour la sélection des artistes finalistes les choix seront basés sur :

- Respect de la date limite de dépôt des candidatures;
- Dossier complet;

- Cohérence entre les esquisses proposées et la nature de l'appel de propositions;
- Capacité de l'artiste à réaliser le projet;
- La qualité, la pertinence, et l'originalité de la proposition sommaire des esquisses proposées;
- Retrouver dans la proposition la ligne directrice du passé, du présent et de l'avenir;
- Présenter une création originale et aucune copie.

## 5. AUTRES DISPOSITIONS

### 5.1 Admissibilité

Le présent appel de candidatures s'adresse aux artistes professionnels, ou en émergence, ayant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu, habitant au Québec. Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec pourrait être exigée.

### 5.2 Droits d'auteur et exclusivité

En déposant sa proposition, chaque candidat accepte de réserver son concept à la Ville de La Prairie et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection des artistes finalistes.

Les artistes choisis au terme du processus, garantissent à la Ville de La Prairie qu'ils détiennent tous les droits sur leur concept et lui en réserve l'exclusivité.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par les artistes ayant été sélectionnés, dans le cadre du présent appel de propositions, demeureront la propriété entière de la Ville de La Prairie, qui pourra en disposer à son gré.

### 5.3 Exclusion et non-conformité

Les candidatures reçues après la date limite seront automatiquement rejetées et ne seront pas présentées au comité de sélection.

### 5.4 Annulation

Advenant qu'aucune des propositions ne conviennent, le comité de sélection se réserve le droit d'annuler le présent appel de propositions et d'en relancer un nouveau.

### 5.5 Durée et validation

Les candidatures déposées demeurent valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite prévue pour la réception des propositions.

La Ville se réserve le droit de prolonger la durée de validité de la proposition par l'envoi d'un avis de prolongation aux candidats, étant entendu qu'une telle prolongation ne peut excéder trente (30) jours supplémentaires.

### 5.6 Confidentialité

Le comité de sélection, les employés municipaux impliqués et les artistes soumettant leurs candidatures sont tous tenus à la confidentialité, autant pour le contenu des propositions que pour les informations que les artistes pourraient obtenir pour élaborer leur concept.

### 5.7 Clause linguistique

La rédaction de toute communication dans le cadre du concours doit être effectuée en français. Il en est de même de tous les documents exigés pour le dépôt des candidatures ou de prestations des candidats.

## 6. RESPONSABLE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

Personne responsable du projet :

Anik Nesterenko, chef de division culture et patrimoine

Toutes les demandes concernant le présent appel de propositions devront lui être acheminées par courriel à l'adresse [anik.nesterenko@ville.laprairie.qc.ca](mailto:anik.nesterenko@ville.laprairie.qc.ca).

## AIDE MÉMOIRE

### Dépôt de la candidature

La date limite pour déposer sa candidature est le **22 mai 2024 à 16 h 30.**

Les artistes doivent soumettre leur dossier de candidature par courriel à l'adresse [expositions@ville.laprairie.qc.ca](mailto:expositions@ville.laprairie.qc.ca).

### Documents à soumettre

- Indiquer si la proposition est pour les bancs de parc ou le piano public
- Un CV artistique à jour, comprenant au début, les coordonnées complètes de l'artiste
- Présenter une ou plusieurs propositions d'esquisses, en couleur et de qualité
- Court texte résumant l'intention de l'esquisse proposée
- Court texte résumant la démarche artistique générale
- Court texte résumant la motivation et l'intérêt de l'artiste pour participer au projet

### Points à considérer dans votre proposition

#### Banc de parc

- 72 po de largeur x 26 po de hauteur
- Le motif du devant peut se poursuivre au dos ou le dos peut être peint d'une couleur unie. Seules les lattes sont à peindre.

#### Piano public

- L'œuvre devra recouvrir l'entièreté du piano, seules les touches devront rester d'origine.
- Les dimensions de la boîte du piano, excluant la portion du clavier, est de 43 ½ po de hauteur x 56 ½ po de largeur x 14 ½ po de profondeur.
- Le clavier et le piètement ont une profondeur de 11 po.
- Le banc qui accompagne le piano est également à peindre.
- Pour l'appel de propositions, seule une esquisse de l'idée de création est demandée. Une fois sélectionné, l'artiste pourra voir en réel le piano pour détailler la composition de son œuvre final.

### Charte de couleurs dont votre proposition devra être composée :



### Contexte de création

L'œuvre devra, à sa manière, être représentative de la communauté laprairienne passée, actuelle et future. Elle devra faire écho à son dynamisme et à sa vision de l'avenir.

L'œuvre doit être intemporelle.